



Projet Urbain

Aménagement d'un parc paysager au
cœur de la commune de Recy

Août 2020



Sommaire

Sommaire.....	3
Préambule	5
I. Diagnostic.....	7
1. Contexte	7
1.1. Positionnement du site.....	7
1.2. Etat des lieux des terrains.....	8
2. Réglementation.....	9
2.1. PLU	9
2.2. PPRI	10
3. Environnement.....	12
3.1. Topographie	12
3.2. Végétation et qualité paysagère	13
4. Mobilités	14
4.1. Connexion à la commune	14
4.2. Circulation automobile	16
4.3. Circulation active	18
4.4. Stationnement	19
II. Enjeux.....	21
III. Orientations d'aménagement	23
Cheminements et accès :	23
Environnement :.....	25
Ilot central :	26

Ilot stationnement :.....	27
Ilot pique-nique :.....	28
Ilot petite enfance :.....	29
Ilot promenade et nature :.....	30
Ilot pédagogique :	31
Ilot château d'eau :.....	32
Annexes	35

Préambule

La commune de Recy s'est attachée depuis plusieurs décennies à planifier et mettre en œuvre une urbanisation équilibrée, lui permettant de valoriser les atouts de son positionnement à proximité de l'agglomération châlonnaise.

Après avoir assuré son développement résidentiel et économique, la commune souhaite poursuivre ses actions, en faveur de l'amélioration de son cadre de vie et de la valorisation de ses espaces publics, déjà engagées avec le traitement des entrées de ville sur la route de Louvois et sur la voie Chanteraine.

Cette étude a donc pour objet l'analyse du lieu-dit « le château » dans une volonté de création et d'aménagement d'un espace vert ainsi que sa connexion à la commune. Il s'agit d'une formalisation des intentions d'aménagement exprimée dans le PLU de Recy sous la forme d'emplacements réservés sur les emplacements n°3 et n°4.

La vocation de cette étude est donc d'établir un état des lieux du site en question pour en faire ressortir les contraintes et atouts et ainsi en déterminer les grands enjeux. Cette première étape permettra de déterminer les orientations d'aménagements les plus adaptées à ce site.



Positionnement de la commune et du site d'étude (Source : AUDC)

I. Diagnostic

1. Contexte

1.1. Positionnement du site

Un espace boisé ancien au cœur de la commune

Le lieu-dit « le château » est un espace boisé existant depuis de nombreuses années et s'étant progressivement retrouvé au cœur de la zone urbanisée de la commune de Recy. Cet espace, situé au nord de la commune, constitue une opportunité pour créer un espace paysager de proximité pour les habitants, au sein même du tissu résidentiel.

Une nouvelle phase d'un programme de requalification

Il se situe en bordure de la route de Louvois, route principale traversant la commune et la reliant à Saint-Martin-sur-le-Pré. Cette route a déjà fait l'objet d'une première phase de requalification en direction de Saint-Martin-sur-le-Pré et de Juvigny afin d'améliorer sa qualité paysagère et de développer des continuités pour les modes de déplacement actifs. La requalification de la traversée de la commune est donc l'étape suivante en accompagnement de l'aménagement d'un parc paysager.

Un symbole de la commune à intégrer au projet

Ce site constitue également un repère symbolique pour la commune puisqu'il comprend le château d'eau, récemment réhabilité, devenu l'emblème de Recy. Cette infrastructure, dont des premiers travaux de mise en valeur ont déjà eu lieu, devra être intégrée dans le projet pour créer un espace central de rencontre et de partage pour les habitants de la commune et ses visiteurs.



Evolution du site au fil du temps (Source : Géoportail, remonterletemps.ign.fr)

1.2. Etat des lieux des terrains

Un total d'1.3 ha de terrains disponibles

Les terrains concernés par le projet sont des parcelles privées faisant actuellement l'objet d'une procédure d'expropriation dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ainsi, ce sont 6 parcelles, propriétés d'une même indivision, qui seront achetées par la commune pour la mise en place du projet. A ces parcelles peuvent être rattachées 2 autres, dont celle du château d'eau, déjà propriétés de la commune.

Identifiant parcelle	Surface (m ²)	Propriétaires
510453 AD0005	4298	Indivision
510453 AD0006	479	Indivision
510453 AD0007	7	Indivision
510453 AD0008	5407	Indivision
510453 AD0010	238	Indivision
510453 AD0418	998	Indivision
510453 AD0011	792 (surface utile)	Commune
510453 AD0013	208	Commune

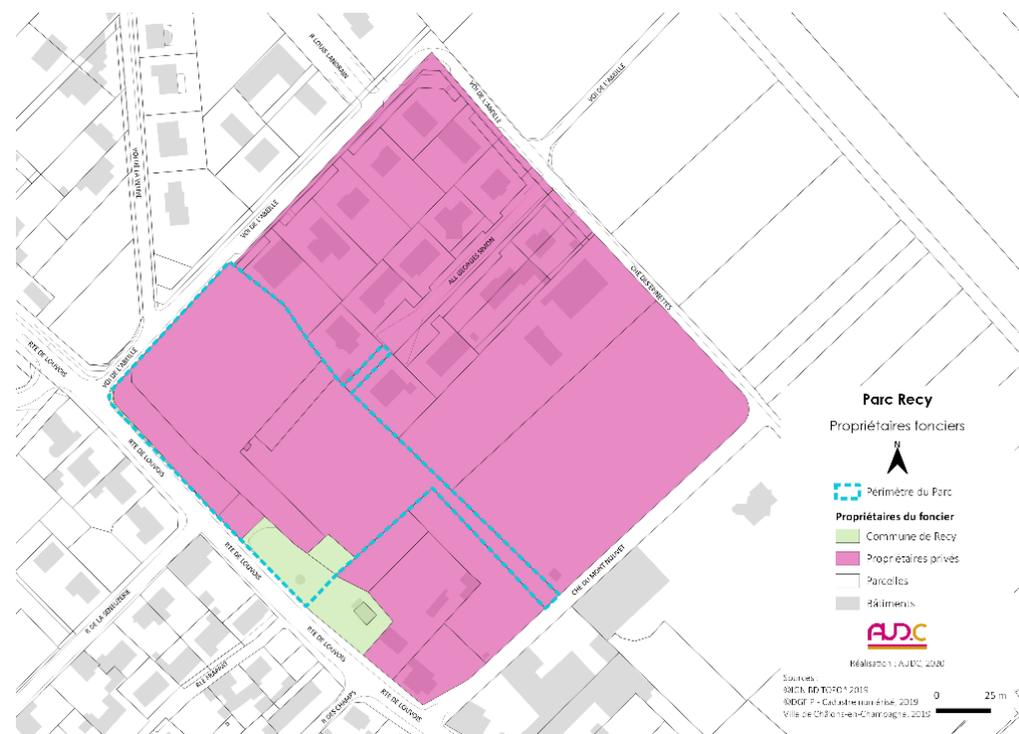
Total	12 427 m²
--------------	-----------------------------

Des parcelles privées laissées en friche

L'ensemble des parcelles privées constitue une zone de friche non clôturée et actuellement à l'abandon, dont une portion est utilisée comme zone de stationnement. Cet espace défriché et aplani, correspondant à une surface d'un peu plus de 500 m², est situé à l'emplacement de la parcelle AD10 et empiétant sur les parcelles AD418 et AD8.

Un travail de valorisation des parcelles communales

Les parcelles communales, quant à elle, ont déjà fait l'objet d'un premier travail de valorisation avec la clôture de la parcelle AD11, autour du château d'eau, et la création de massifs fleuris.



Cartographie des propriétés foncières (Source : AUGC)

2. Réglementation

2.1. PLU

Une zone naturelle (N) au cœur du tissu urbanisé

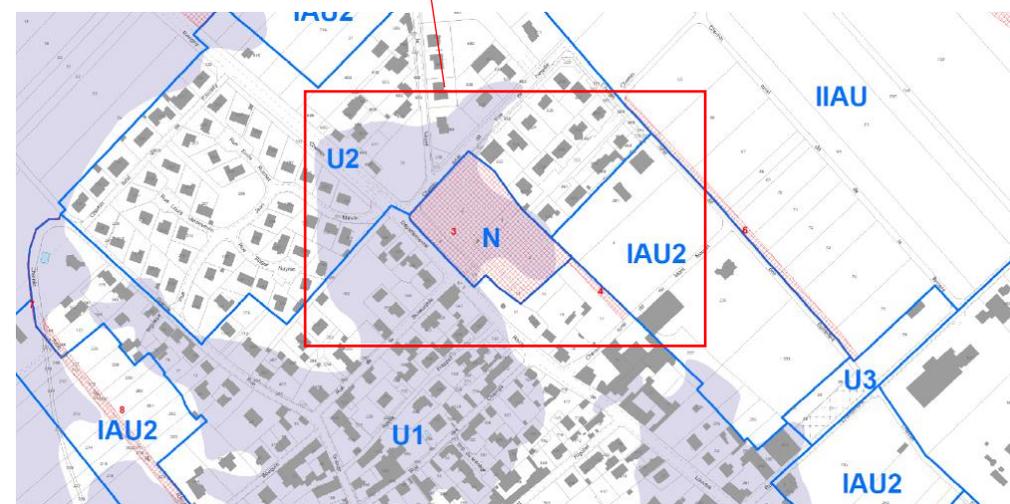
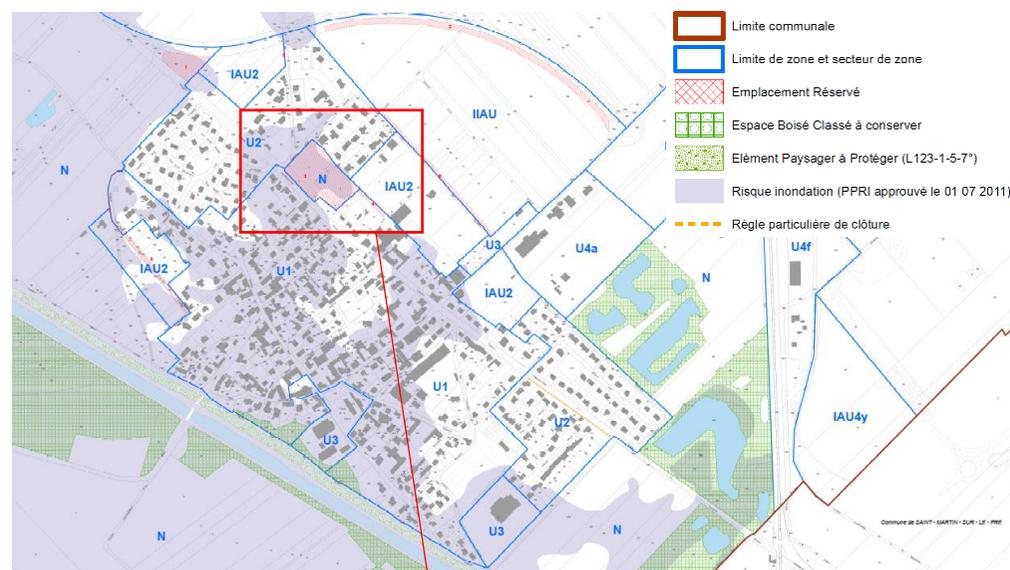
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 mai 2014 classe la quasi-intégralité du site d'étude en zone Naturelle (N), à l'exception de la parcelle du château d'eau se trouvant en zone urbanisée (U1). De plus, les emplacements réservés n°3 et 4 mettant en avant les orientations prévues de longue date pour ce site.

Une utilisation du sol limitée

Ce zonage du site limite fortement les types d'utilisation ou d'occupation des sols, en laissant néanmoins quelques exceptions. Ainsi, les constructions « nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif » sont autorisées, de même que les équipements légers de sports, de loisirs ou de détente liés à un circuit de promenade.

Le cadre de vie au cœur des orientations

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) met en avant de nombreuses orientations, notamment pour mettre en place un urbanisme durable et de qualité. Ainsi, un poids important est accordé au cadre de vie des habitants par le réaménagement du centre urbain. Ces orientations prévoient l'aménagement d'un parc urbain mais également l'achèvement de la traverse paysagère de la commune qu'il convient d'associer au projet.



Extraits du zonage réglementaire du PLU (Source : Commune de Recy)

2.2. PPRI

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Marne a défini un zonage réglementaire pour le territoire d'étude en se basant sur la grille d'évaluation d'aléa suivante :

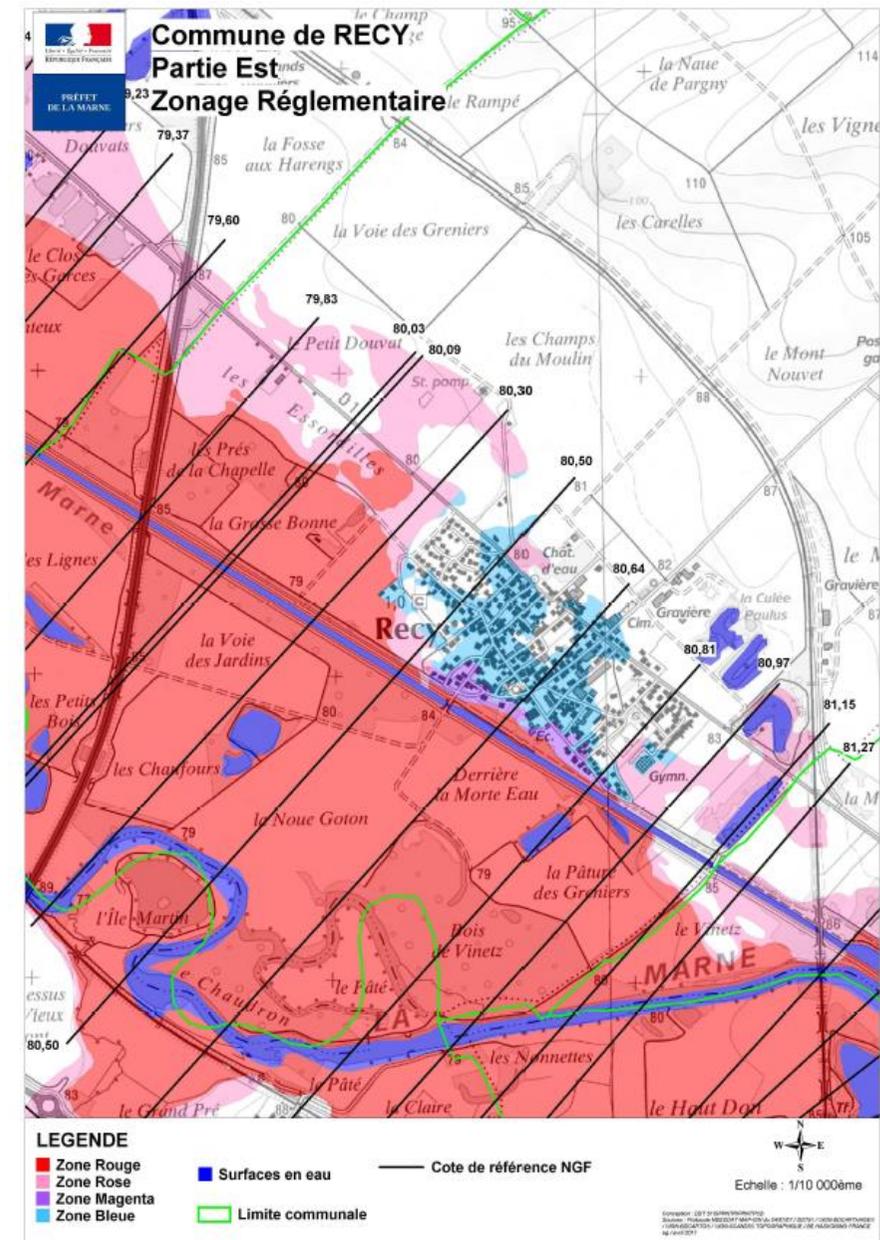
Aléa	Espaces Urbanisés		Zones naturelles ou agricoles
	Espaces bâtis	Espaces non ou peu bâtis	
Aléa fort	Magenta	Rouge	Rouge
Aléa moyen	Bleu	Rouge	Rouge
Aléa faible	Bleu	Rouge	Rose
Aléa exceptionnel	Bleu	Rouge	Rose

Un aléa inondation faible ou exceptionnel

Dans le cadre du site d'étude, le zonage est exclusivement catégorisé en rose, constitué des aléas les plus faibles. Cependant, le PPRI précise que « ces secteurs jouent néanmoins un rôle de stockage des eaux en cas de crue centennale et il convient donc de les conserver en l'état afin de maintenir le champ d'expansion des crues et de ne pas créer de vulnérabilité dans des secteurs actuellement préservés ».

Une utilisation du sol limitée

Le PPRI est une servitude d'utilité publique ne pouvant être remise en cause et interdisant toute construction nouvelle à l'exception de certaines utilisations du sol en fonction du zonage. Ainsi pour la zone rose, le PPRI autorise les aménagements à vocation sportive ou de loisirs, les parkings et infrastructure de transport sous réserve de ne pas générer de remblais ou d'obstacles à l'écoulement des eaux.



Zonage du PPRI de la Marne pour la commune de Recy (Source : Département de la Marne)

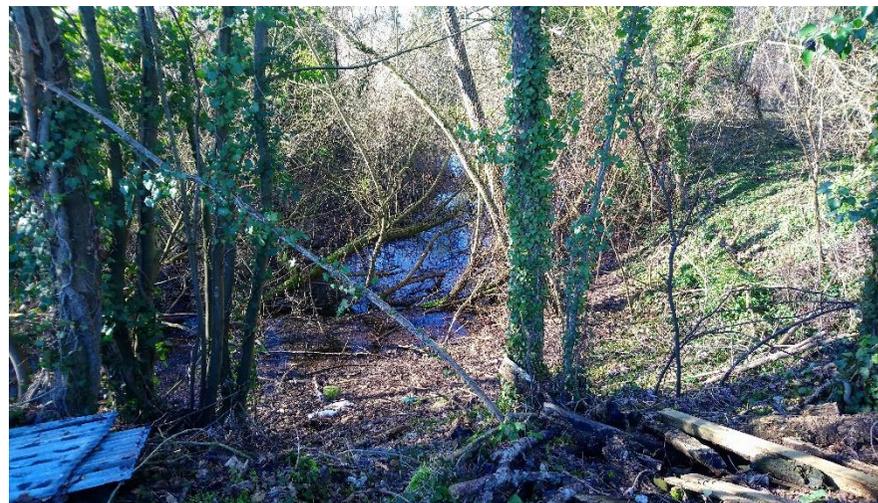
De même, sont autorisés les ouvrages, aménagements et travaux hydrauliques destinés à améliorer l'écoulement ou le stockage des eaux, et à réduire les risques à l'échelle du bassin versant. Les constructions légères de moins de 20 m² y sont également autorisées à conditions de ne pouvoir être emportées par les eaux.

Une zone humide intéressante au milieu d'un espace imperméabilisé

Le site d'étude constitue une zone humide d'intérêt pour la commune permettant ainsi de stocker les eaux et de faciliter leur infiltration dans le sol. Ainsi, plusieurs déclivités sont présentes sur le site se remplissant d'eau en période hivernale et se retrouvant à sec en été. Ces espaces jouent un rôle important dans la gestion des eaux pluviales au cœur d'un milieu par ailleurs fortement imperméabilisé.

Une présence de l'eau marquante à prendre en compte et mettre en avant

L'eau joue donc un grand rôle au sein de la commune de Recy par le risque qu'elle représente mais également pour les opportunités et les services qu'elle apporte. Ainsi, la commune de Recy est marquée par de grands champs d'expansion de la Marne mais également par le canal latéral à la Marne constituant une voie de transport intéressante pour les modes actifs. Cet élément constitue, comme pour un certain nombre de commune de la Marne, un élément marquant de l'identité de Recy à faire ressortir dans les aménagements du site.



Exemples de déclivités présentes sur le site (Source : AUDC)

3. Environnement

3.1. Topographie

Un point bas par rapport aux espaces mitoyens

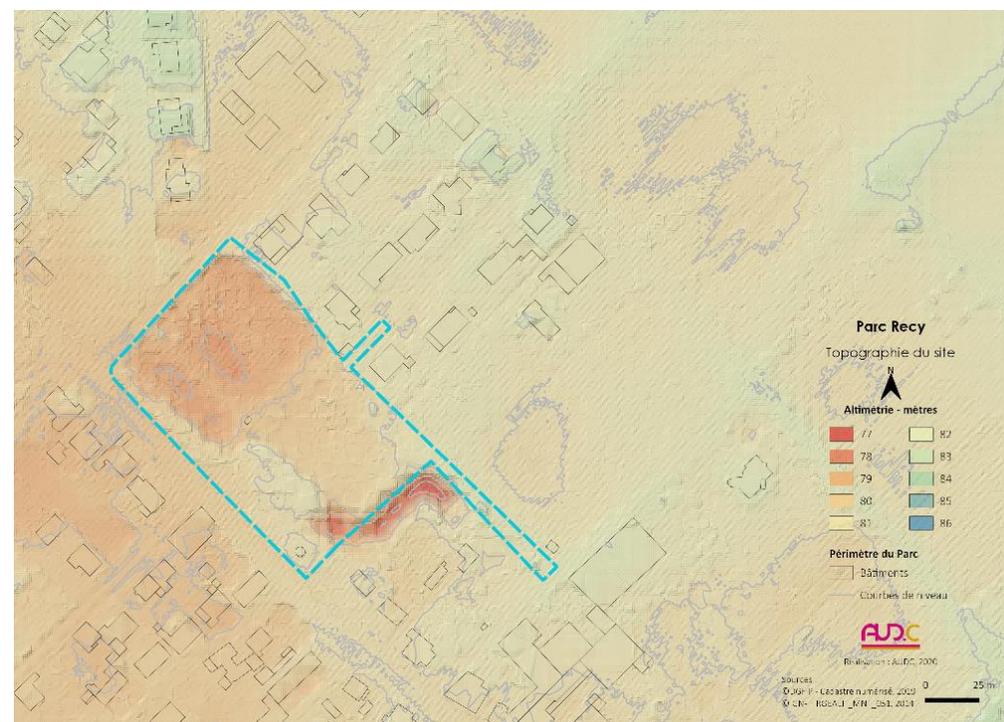
D'une manière générale, le site constitue un point bas par rapport aux différents espaces l'entourant. Ainsi, le lotissement et l'espace agricole au nord-est du site présentent une différence de niveaux comprise entre 2 et 4 mètres par rapport au site. La différence avec l'espace urbain au sud-ouest est, quant à elle, plus réduite, étant comprise entre 1 et 2 mètres. Certains points du site à l'altimétrie plus élevée restent néanmoins au même niveau voire plus haut que l'espace urbain du sud-ouest.

Une différence de niveaux entre les extrémités du site

Comme expliqué ci-dessus, la topographie n'est pas uniforme sur l'intégralité du site, qui présente des différences de niveaux d'une extrémité à l'autre. Ainsi, l'extrémité sud-est se situe entre 3 et 4 mètres au-dessus du niveau de l'extrémité nord-ouest. La parcelle contenant le château forme un point haut du site, renforçant son rôle repère dans le paysage.

Un site marqué par la présence de plusieurs « fosses »

Cette différence de niveaux est d'autant plus marquée en certains points par la présence de déclivités plus importantes formant des « fosses ». Ainsi, l'extrémité sud-est présente une fosse sur la quasi-totalité de la largeur du site. Cette fosse marque la démarcation du parc avec les espaces privés voisins. D'autres « fosses » de moindres envergures se trouvent également dans la portion nord-ouest du site.



3.2. Végétation et qualité paysagère

Un élément majeur du cadre paysager de Recy

Le rôle de « cœur de nature » est une de ses caractéristiques majeures du site, la végétation étant laissée libre depuis plus de 60 ans. Il constitue également un élément important pour la qualité paysagère et le cadre de vie général de la commune, en permettant le maintien d'un espace vert dans un milieu fortement imperméabilisé.

Un rôle à jouer dans la Trame Verte et Bleue

La végétation en elle-même a été laissée en friche depuis de nombreuses années et présente donc un profil embroussaillé de lande arbustive. En effet, le site possède une végétation assez basse, dense, avec la présence de peu de grands arbres. La typologie végétale ne présente pas d'intérêt écologique particulier mais le site peut jouer un rôle ressource pour la biodiversité. En effet, le parc du château, bien qu'isolé, fait partie des sites relais relevés par la Trame Verte et Bleue du Pays de Châlons-en-Champagne.

Un effet de « barrière végétale » sur le pourtour du parc

Le site présente un milieu relativement fermé et homogène, décourageant la pousse de végétaux de grandes ampleurs ou trop héliophiles. Ainsi, les spécimens les plus grands se retrouvent principalement sur les extrémités du site, où l'accès au soleil est plus aisé et permet un développement plus important. Ces éléments renforcent ainsi l'aspect « barrière » créé par la végétation sur le pourtour du parc.



Photographies végétation sur le site (Source : AUDC)

4. Mobilités

4.1. Connexion à la commune

Des accès au site déjà présent ou prévus à l'avance

Le parc du château dispose de plusieurs accès déjà existants permettant de le connecter au reste de la commune de Recy. En effet, des entrées aux quatre points cardinaux sont déjà présentes ou ont été prévues lors des aménagements successifs des espaces mitoyens du parc.

Une entrée sud orientée pour les véhicules

L'accès principal, au sud, se situe le long de la route de Louvois qui constitue la voie principale traversant la commune. A proximité du château d'eau le site présente un espace dégagé de forme ovale d'une profondeur de 25 mètres par rapport à la route et d'une largeur maximale de 25 mètres. Cet espace, dénué de végétation, est actuellement utilisé comme zone de stationnement et d'accès au château d'eau, utilisation ayant compacté le sol sur toute la surface.

Un accès prévu dans le lotissement au nord

Lors de la construction du lotissement au nord du parc du château, un espacement entre les parcelles AD401 et AD408 a été conservé dans la continuité de l'allée Georges Simon. L'allée constitue une impasse d'accès pour les différentes habitations du lotissement. Cet espacement a été prévu afin de conserver la possibilité de créer un accès direct au parc du château au nord pour les habitants du lotissement.

Ces deux entrées se situent en face l'une de l'autre et pourraient permettre la création d'une artère principale traversant le parc du nord au sud.



Photographie accès sud du site (Source : AUDC)



Photographie accès nord du site (Source : AUDC)

Un accès par l'est prévu par le PLU

Les orientations du Plan Local d'Urbanisme prévoient la création d'un chemin d'accès au parc du château par le chemin du Mont-Nouvet. Ce cheminement est identifié par l'emplacement réservé n°4 qui prévoit l'utilisation d'une portion de la parcelle AD005, rejoignant le chemin du Mont-Nouvet, pour la création d'un accès à l'espace vert prévu à l'emplacement réservé n°3.

Ce cheminement longe le grillage du verger présent directement au nord-est du site et permet l'accès à la parcelle privée AD017, appartenant au même propriétaire. Cette parcelle sert actuellement d'espace de stockage de bois et de matériel pour son propriétaire.

Un ancien accès par l'ouest envahi par la végétation

L'extrémité ouest du site comporte les restes d'une ancienne entrée avec la présence du montant et de certaines portions d'un portail. Cet accès se situe au niveau du croisement entre la voie de l'Abeille et la voie de la Veuve mais n'est actuellement plus accessible. En effet, la végétation a refermé les potentielles voies menant à l'intérieur du site.

Une entrée réouverte à cet emplacement permettrait de compléter le maillage du parc et de faciliter l'accès pour les habitants des Champs du Moulin et du Petit Douvat situés à l'ouest.



Photographie accès est du site (Source : AUDC)



Photographie accès ouest du site (Source : AUDC)

4.2. Circulation automobile

D'un point de vue automobile, le parc du château est encadré sur 3 côtés par des voiries circulant en double sens mais d'envergures différentes.

Un site longeant la voie principale de la commune

Il est desservi par la route de Louvois, artère principale traversant Recy et la connectant à Saint-Martin-sur-le-Pré. Cette route a déjà fait l'objet d'un réaménagement entre Recy et Saint-Martin à l'est et entre le parc du château et la sortie de la commune. Cet aménagement visait à inscrire les espaces de déplacement piétons et cycles dans un cadre paysager plus qualitatif renforçant l'importance de la végétation.

Cette voirie est également la voie d'accès principale pour la ligne 7 du réseau de bus de l'agglomération SITAC qui dessert la commune de Recy. Le site a directement accès à un arrêt de bus récemment réaménagé, au pied du château d'eau, qu'il convient de valoriser dans le cadre d'un projet d'aménagement du site.

Un chemin annexe desservant le site par l'est

Le site est également longé sur son extrémité est par le chemin du Mont-Nouvet, permettant de connecter la route de Louvois au chemin des Épinettes et marquant la limite entre la zone urbaine et l'espace agricole. Le chemin du Mont-Nouvet est une voie d'accès annexe, permettant principalement de desservir les exploitations agricoles en périphérie de la commune. Cette voie sans trottoir est assez peu fréquentée par les véhicules et permet donc un accès facilité pour les modes actifs.



Cartographie des circulations sur la commune de Recy (Source : AUDC)



Photographie route de Louvois (Source : AUDC)

Une voie de desserte des lotissements à l'ouest

Sur le côté ouest, le site est délimité par la voie de l'Abeille, parallèle au chemin du Mont-Nouvet et rejoignant également le chemin des Épinettes. Cette voirie dispose d'un trottoir côté parc du château sur toute sa longueur et sur une petite portion entre la route de Louvois et la voie de la Veuve sur l'autre côté. Elle permet principalement de desservir les habitations du nord-ouest en connectant la voie de la Veuve et la rue Louis Landrain au reste de la commune.



Photographie chemin du Mont-Nouvet (Source : AUDC)



Photographie arrêt de bus SITAC (Source : AUDC)



Photographie voie de l'Abeille (Source : AUDC)

4.3. Circulation active

La commune de Recy est très bien adaptée pour les modes de déplacements actifs (piétons/cycles) grâce à la présence de nombreux aménagements spécifiques pour ces usagers. Ceux-ci offrent une opportunité pour le parc du château, en tant que parc de détente, en le rendant facilement accessible pour l'ensemble des modes actifs.

Des facilités d'accès pour les piétons

En effet, la quasi-totalité des voiries de la commune dispose de trottoirs sur les deux côtés et ceux situés le long de voies principales, comme la route de Louvois, sont généralement assez larges.

Cependant, cette largeur de certains trottoirs encourage des véhicules à s'y stationner, ce qui peut générer des difficultés d'accès pour les piétons.

De plus des aménagements spécifiques ont été mis en place sur la commune pour proposer des cheminements piétons dans un cadre plus paysager. Ainsi, l'extrémité ouest de la route de Louvois, entre le parc du Château et la sortie de la commune, et la route de Saint-Martin-sur-le-Pré, entre deux portions de la rue des étangs, disposent de trottoirs végétalisés.

De nombreux cheminements dédiés aux cycles

La commune de Recy accorde une grande importance aux mobilités actives à travers la présence de nombreuses pistes cyclables, permettant notamment de connecter Recy aux communes voisines.

Ainsi, la piste cyclable entre Recy et Saint-Martin-sur-le-Pré se connecte à la véloroute et au GR14 le long du canal latéral à la Marne. Une connexion à ces cheminements permettrait donc de mieux desservir le site par les modes actifs.



Photographie aménagements le long de la route de Louvois (Source : AUDC)



Photographie piste cyclable entre Recy et Saint-Martin (Source : AUDC)

4.4. Stationnement

De nombreux stationnements à moins de 5 min à pied

Les différents travaux de réaménagement effectués par la commune ont permis la création de nombreuses places de stationnement à proximité directe du parc du Château. Ainsi, en traçant la zone isochrone¹ correspondant à 5 minutes de marche à pied, il est possible de recenser un peu moins d'une centaine de places de stationnements officielles, avec marquage au sol.

Des stationnements à destination des lotissements peu utilisés

Une grande partie de ces stationnements sont à proximité directe du parc puisqu'il s'agit de places le long des voies créées pour les lotissements au nord du parc. Ainsi, les 2/3 des places de stationnements recensées se situent au sein de ces lotissements. Bien qu'ils aient été créés afin de desservir les nouvelles habitations construites, ces stationnements restent assez peu utilisés. En effet, les habitations disposant d'espaces de stationnement sur leurs parcelles, ces places ont une fonction occasionnelle et pourraient être mises à profit pour desservir un futur parc de détente.

Des stationnements non officiels renforçant le potentiel du site

Les usagers de la commune utilisent également les espaces de trottoirs comme zone de stationnement complémentaire venant ainsi renforcer le potentiel de parking pour le site. De plus, un espace au pied du château d'eau est actuellement utilisé comme zone de stationnement, utilisation ayant marqué le site et retiré la végétation. Sa position idéale en entrée du parc et sa superficie pourraient être mises à profit pour créer des stationnements, notamment PMR et véhicules lourds.

¹ Correspond à la zone accessible par moins de 5 minutes de marche à partir du centre du parc du Château, calculée avec l'outil isochrone proposé par geoportail.gouv.fr



Cartographie des espaces de stationnement à proximité du parc du Château (Source : AUDC)



Photographie de la zone de stationnement au pied du château d'eau (Source : AUDC)

II. Enjeux

Ce diagnostic de site permet de faire ressortir les grands enjeux de l'aménagement d'un parc de détente à Recy avec comme maître-mot la valorisation de l'existant.

Une nécessité d'intégrer l'existant au projet

En effet, ce projet se doit de s'intégrer au mieux dans son environnement et de prendre en compte les caractéristiques principales du site dans son agencement. Ces caractéristiques peuvent même devenir partie intégrante du projet de réaménagement.

Un accent à mettre sur le caractère environnemental du site

Ainsi, différents éléments physiques du site, tels que sa topographie, sa végétation ou encore son caractère de zone humide peuvent être mis à contribution pour formuler sa nouvelle identité. Le projet devra très peu impacter ces éléments et, au contraire, les mettre en avant comme points structurants du futur parc de détente.

Une connexion à faciliter avec le reste de la commune

Le projet devra également prendre en compte les éléments plus urbains existants à proximité du site, notamment en termes de mobilité et de stationnement. Une attention particulière devra être portée aux accès du site afin de proposer un lieu sécurisé et accueillant, se connectant facilement au reste de la commune.

D'une manière générale, l'enjeu principal de ce projet est de proposer un espace vert tranquille, multigénérationnel et ouvert à tous comme nouvelle centralité de la commune.

Points clés :

- Conserver l'état végétal existant ;
- Valoriser le château d'eau comme élément repère pour la commune ;
- Tirer profit de la topographie pour l'aménagement des différents éléments ;
- Affirmer la centralité du site en tant qu'espace vert arboré pour la commune ;
- Proposer un site de détente et de promenade tranquille, multigénérationnel et ouvert à tous ;
- Prendre en compte le caractère inondable du site et mettre en valeur la présence de l'eau ;
- Sécuriser le site et travailler les entrées de manière qualitative par des aménagements marquants et symboliques ;
- Connecter le parc au reste de la commune en tirant profit de l'existant et en encourageant l'utilisation des mobilités actives ;
- Profiter des différents sites de stationnement existants.

III. Orientations d'aménagement

L'aménagement du parc du Château est proposé sous la forme d'îlots thématiques dans une volonté de modularité, de complémentarité et d'interchangeabilité entre les différents éléments.

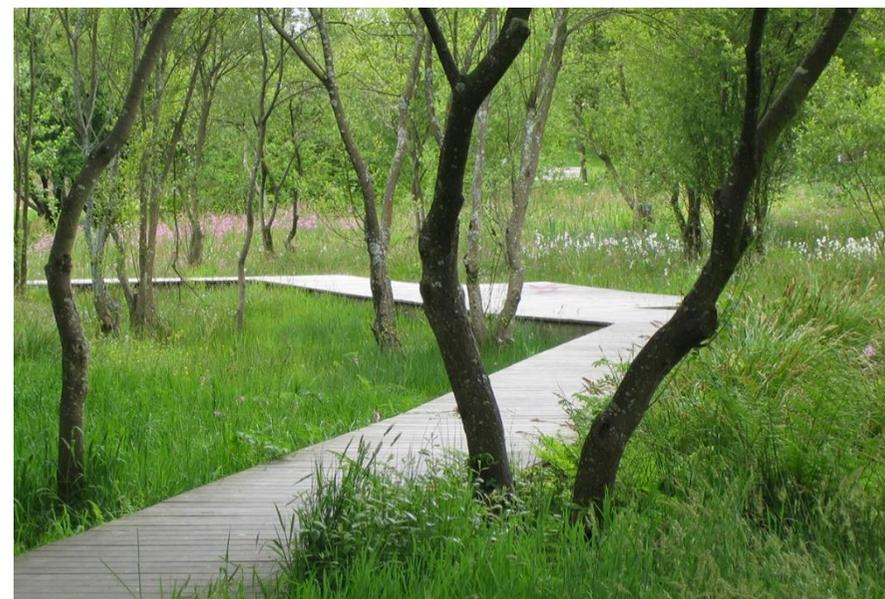
Cheminements et accès :

Un découpage délimité par les accès et cheminements

Les éléments structurants de l'aménagement d'un parc paysager sont les accès et les cheminements qui détermineront la composition de l'espace. Ainsi, le parc sera délimité par les quatre entrées et les cheminements qui permettront de les rejoindre. Un chemin principal du sud-ouest vers le nord-est et un secondaire du sud-est au nord-ouest relieront les entrées et se croiseront au niveau d'un espace central de rencontre.

Des cheminements perméables à aménager

En raison du caractère humide du site, les cheminements se devront d'être perméables pour laisser s'infiltrer l'eau en utilisant des matériaux adaptés ou encore en aménageant des promenades sur plaquette de bois ou sur platelage. Ces systèmes permettent d'éviter l'imperméabilisation des sols tout en offrant un confort à l'utilisateur, même pour les PMR en respectant des consignes de largeur et de pente adaptées. Une hiérarchie des cheminements est à envisager en fonction de la fréquentation et des différents îlots du parc. Ainsi, un chemin principal large plus imperméable peut être complété par un réseau de chemins plus petit en bois pour les espaces plus sensibles.



Exemple promenade du Crann Gouesnou, France (Source : archicontemporaine.com)



Exemple cheminement, Pérouges, France (Source : CAUE de l'Ain)

Une perspective visuelle créée par le chemin principal

Le cheminement central doit également offrir une perspective visuelle sur l'intérieur du parc afin d'encourager les usagers à pénétrer jusqu'à l'îlot central. Cette visibilité d'un accès à l'autre du chemin principal permet ainsi d'aérer le parc et de le rendre plus accueillant tout en préservant sa tranquillité en dehors de ce chemin.

Une végétalisation des cheminements du parc

Ces cheminements doivent également être végétalisés pour rappeler le caractère paysager du parc du Château et renforcer la coupure avec les espaces environnants, plus urbains. Certains cheminements peuvent donc être aménagés comme des voûtes végétales par l'association de pergolas et de plantes grimpantes sur des portions du parcours.

Des entrées symboliques et marquantes pour le parc

Des structures marquantes peuvent être aménagées aux différentes entrées pour symboliser le passage du milieu urbain au parc paysager. Des matériaux naturels, comme le bois, seront privilégiés afin de s'insérer au mieux dans le site végétal. Ces structures pourront également permettre la sécurisation des entrées du site par la création de portails pouvant être fermés la nuit.

Une requalification des voiries proches à envisager

Un traitement paysager des voiries bordant le parc pourra être envisagé dans la continuité des aménagements déjà effectués route de Louvois. Une requalification d'une portion de la route de Louvois, au niveau de l'entrée principale, en zone mixte piéton/voiture peut également être mise en place afin de ralentir la circulation et faciliter les traversées piétonnes depuis le cœur du village.

AUDC

Recy – Aménagement d'un parc paysager



Exemple voûtes végétalisées, jardin Bardini, Florence, Italie (Source : visitflorence.com)



Exemple arche en bois, Nancy, France (Source : Est Républicain)

Environnement :

Une végétation existante à préserver

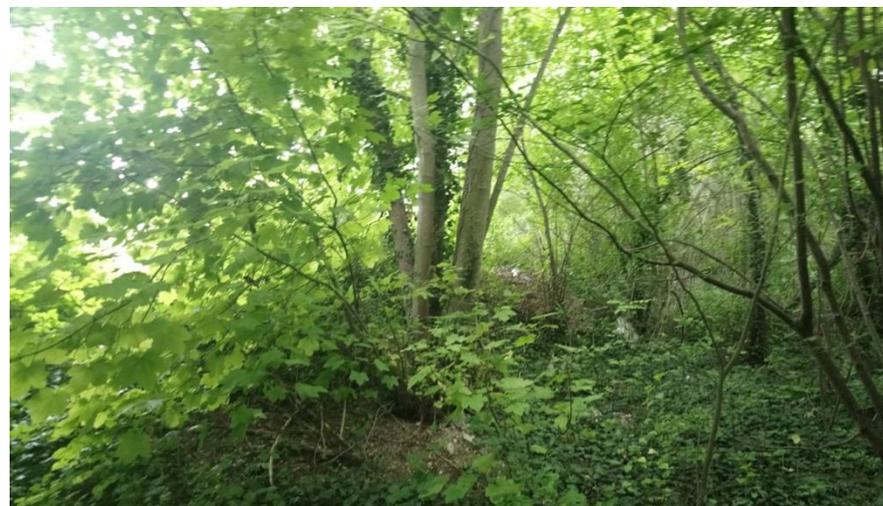
D'un point de vue général, l'aménagement du parc du Château devra préserver au maximum la végétation existante, notamment les grands arbres présents sur le site. Un complément de végétation pourra être replanté dans les zones les moins denses ou ayant dûes être défrichées pour les besoins des aménagements.

Une mise à profit de la topographie du site

La topographie du site doit également permettre de créer des aménagements protégeant le caractère de zone humide du parc. Ainsi, les « fosses » déjà présentes peuvent être aménagées afin de se transformer en jardin de pluie ou noues paysagères, facilitant l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Ce type d'aménagement renforcerait donc le caractère végétal du site tout en assurant une filtration et un recueil de l'eau dans une zone spécifique dédiée à cet effet.

Un aménagement saisonnier des « fosses »

Certaines « fosses » peuvent également être aménagées comme éléments à part entière du parc à destination des usagers. En effet, celles-ci pourraient servir à recueillir les eaux de pluie pendant les périodes hivernales et être aménagées sous la forme de boulingrin pendant les périodes à sec l'été. Cette saisonnalité des usages pourrait permettre une meilleure utilisation de l'espace pour les usagers tout en assurant la fonction de rétention des eaux pluviales du site.



Photographie végétation actuelle du site (Source : AUDC)



Exemple jardin de pluie, Emeryville, USA (Source : Blue-Green Building)

Ilot central :

Une clairière au milieu de la végétation

L'îlot central est le lieu de rencontre principal du parc du Château et se situe au croisement des deux cheminements principaux, reliant les différentes entrées du site. Il permet de proposer un espace ouvert, rappelant une clairière, au milieu de la végétation plus dense.

Un espace de rencontre au cœur des mobilités du parc

Cet espace ouvert constitue un lieu commun à tous les usagers du parc, dans une volonté d'échanges intergénérationnels et inclusifs. Il offre également un accès à l'ensemble des autres îlots renforçant son rôle de cœur du parc du Château.

Un « amphithéâtre » végétal permettant de réunir les habitants

La fonction principale d'échange peut également être renforcée par des aménagements spécifiques permettant aux usagers de se détendre et de profiter du cadre paysager. Ainsi, un « amphithéâtre » végétal pourrait être créé pour que les habitants puissent se reposer et se réunir au cœur du parc. Ce lieu pourrait constituer un nouvel espace de rencontre pour la population dans le cadre d'événements spécifiques organisés dans la commune.

Un « amphithéâtre » permettant de protéger la zone humide

Dans le cadre de l'aménagement paysager du parc, et en rappel du caractère humide du site, cet amphithéâtre pourrait également remplir un second rôle de noue paysagère pour l'infiltration des eaux de pluies. Ainsi, le cœur du parc répondrait aux enjeux de création d'un espace de vie pour les habitants et de protection de l'espace naturel.



Exemple amphithéâtre végétal, Manassas Park, USA (Source : SiteWorksStudio)



Exemple amphithéâtre végétal, jardins de l'imaginaire, Terrasson, France (Source : les jardins de l'imaginaire)

Ilot stationnement :

Un ilot idéalement positionné déjà existant

L'ilot est à aménager sur la portion dévégétalisée du site ayant déjà une vocation de stationnement. Son positionnement est idéal pour l'accès des véhicules par la route de Louvois et peut être aménagé en complément des différents espaces de stationnement déjà existants à proximité.

Deux espaces de stationnement distincts

Cet ilot peut être découpé en deux espaces distincts, de part et d'autre de l'entrée et du cheminement principal, afin de conserver la percée visuelle d'une entrée à l'autre. Ce découpage permet de différencier un espace à destination des véhicules légers, d'un espace pour les véhicules lourds (car touristique, camping-car...). Celui pour les véhicules légers sera notamment aménagé pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite au parc du château.

Des stationnements devant être végétalisés et perméables

Une attention particulière devra être portée aux matériaux utilisés pour l'aménagement de l'ilot en privilégiant un système perméable. Une revégétalisation de l'espace pourra également être envisagée afin de mieux intégrer les stationnements dans le projet d'ensemble.



Exemple aire de stationnement paysagère, Saint Valery sur Somme, France (Source : Chorème)



Exemple aire de stationnement paysagère, France (Source : O2d environnement)

Ilot pique-nique :

Un espace de détente pour tous les publics

L'îlot pique-nique est imaginé comme un lieu de détente pour les usagers comme pour les visiteurs de passage afin de leur offrir un espace en bordure du parc où ils pourront se reposer dans un cadre paysager calme et agréable.

Un îlot à connecter aux entrées et espaces de stationnement

Afin de faciliter l'accès à cette zone, elle devra être positionnée à proximité d'une entrée du parc et d'un espace de stationnement. Le lien entre cet îlot et l'espace de stationnement pour les véhicules lourds permettrait également d'offrir un lieu de repos pour les touristes de passage dans la commune.

Un mobilier naturel s'insérant dans le cadre paysager

Un point particulier devra être fait sur le choix du mobilier à installer sur le site afin qu'il puisse s'insérer au mieux dans le cadre végétal du site. Ainsi, des matériaux naturels comme le bois devront être favorisés par rapport à des installations plus minérales.



Exemple aire de pique-nique, Fougère, France (Source : enpaysdelaloire.com)



Exemple aire de pique-nique forêt de Lespinasse, Vivans, France (Source : Le Roannais © mmorelli)

Ilot petite enfance :

Un espace petite enfance complémentaire pour la commune

Une portion du parc pourrait également être dédiée aux jeunes enfants et à la famille, complétant ainsi l'offre communale d'espace de vie pour tous les âges. Cet espace s'inscrirait ainsi dans la continuité des aménagements lancés par la commune à destination de la jeunesse.

Un espace de jeux à intégrer dans le cadre naturel

Cet ilot devra comprendre un espace de jeux pour enfants, adapté au caractère naturel du site par le choix des matériaux pour le mobilier et le revêtement au sol. Ce revêtement devra assurer la sécurité des enfants pour l'utilisation des jeux mais également être suffisamment perméable pour ne pas générer de problèmes pour l'infiltration des eaux.

Un lieu de rencontre et de détente à créer pour les familles

Un espace pour les familles accompagnant les enfants devra également être envisagé à proximité des jeux afin d'offrir un lieu de rencontre et de partage entre les usagers. Dans cet esprit, l'ilot devra être aménagé à proximité d'une entrée et d'un espace de stationnement afin de faciliter l'accès pour les familles.



Exemple aire de jeux pour enfants, Dardigny, France (Source : ProUrba)



Exemple amphithéâtre naturel, parc de Cuningar Loop, Ecosse (Source : worldlandscapearchitect.com)

Ilot promenade et nature :

Un espace de balade dans un cadre végétal

L'îlot promenade et nature a pour vocation de proposer un lieu de déambulation agréable et paysager pour les usagers du parc. Il comportera plusieurs petits chemins dans cette portion du parc pour les usagers souhaitant simplement se balader dans un cadre végétal calme et accueillant.

Des balades adaptées pour tous les publics

Des parcours pourront ainsi être proposés aux visiteurs du parc pour circuler au sein de cet espace en prenant soin d'adapter au moins une boucle de promenade pour les personnes à mobilité réduite.

Un cadre végétal à densifier et à diversifier

Le cadre végétal du parc pourrait être complété dans cette portion du site en encourageant une diversification des essences végétales et en jouant sur la superposition des strates. Cet aménagement permettrait ainsi de densifier la végétation dans cet îlot pour renforcer l'impression de coupure du milieu urbain ressentie par les usagers. De plus, en jouant sur une diversité des essences, des couleurs et des hauteurs, associée à une signalétique adaptée, l'îlot pourrait devenir un « arboretum » de la commune présentant aux usagers la richesse du vivant.



Exemple jardin arboretum de Meung-sur-Loire, France (Source : TourismeLoiret)



Exemple jardin arboretum de la Sedelle, Crozant, France (Source : Arboretum Sedelle)

Ilot pédagogique :

Des parcours d'initiation à la nature au sein du parc

L'îlot pédagogique est l'occasion d'offrir des parcours d'initiation à la nature pour les différents usagers du parc. Ces parcours pourront mettre l'accent sur les enjeux particuliers du parc du Château en tant que zone naturelle. Ainsi, ils pourront traiter de différents sujets tels que le cycle de l'eau, les inondations, le principe des zones humides, la biodiversité etc...

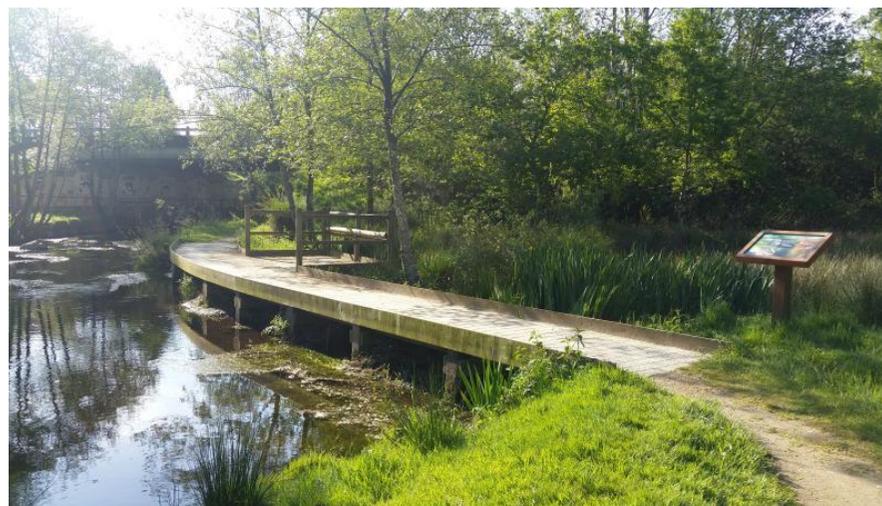
Des infrastructures spécifiques pour l'initiation à la nature

Ces parcours pourront être ponctués d'aménagements spécifiques se focalisant sur la pédagogie et l'apprentissage de la nature. Ainsi, des panneaux d'informations peuvent être mis en place à différents endroits pour mettre en avant certains éléments particulièrement intéressants du site. Des aménagements complémentaires, tels que des hôtels à insectes, des jeux éducatifs pour les enfants etc..., peuvent également être installés.

Des bassins de rétention aménagés en noues paysagères pourraient permettre de mettre en valeur l'aspect zone humide du parc et l'importance de ce rôle dans la gestion de l'eau.

Un lieu d'apprentissage pour les plus jeunes

Des actions spécifiques pourront également être envisagées en lien avec les écoles ou le périscolaire pour accompagner les plus jeunes dans cette découverte de la nature et du rôle de chaque élément dans son bon fonctionnement.



Exemple sentier pédagogique, Sizun, France (Source : maison-de-la-rivière.com)



Exemple panneaux pédagogique, Molineuf, France (Source : justeacote.com)

Ilot château d'eau :

Un château d'eau emblème du parc et de la commune

Le château d'eau en lui-même doit devenir partie intégrante du réaménagement du site pour renforcer son rôle d'emblème de la commune de Recy. La végétalisation de ses abords, déjà débutée par la commune, est à continuer en lien avec la conception paysagère du site, notamment avec l'ilot pique-nique si celui-ci est installé à proximité de l'entrée principale.

Un château mis en lumière en tant que « phare » de Recy

Une mise en valeur complémentaire du château d'eau peut également être envisagée, dans la continuité des travaux déjà entrepris par la commune. Ainsi, une réflexion sur une valorisation lumineuse du château d'eau pourrait être lancée pour le positionner en tant que « phare » de Recy et ainsi renforcer l'aspect central du parc au sein de la commune.

Une végétalisation du château d'eau

Dans un second temps, des aménagements plus importants pourraient être envisagés sur le château d'eau afin de renforcer son intégration au parc par une plus grande végétalisation. Des structures externes permettant la mise en place de plantes grimpantes peuvent ainsi être installées sur certaines portions du château d'eau.



Exemple valorisation de châteaux d'eau, Montreuil, Valence, Cherbourg, France (Source : chateaudeau.com, valence.fr, lightzoomlumiere.fr)

Annexes

1. Carte de positionnement
2. Carte des propriétés foncières
3. Zonage PLU
4. Zonage PPRI
5. Carte de la topographie
6. Carte des circulations
7. Carte des stationnements
8. Carte des propositions



Parc du Château

Zone d'activité

Jardin d'expression

Véloroute et GR14

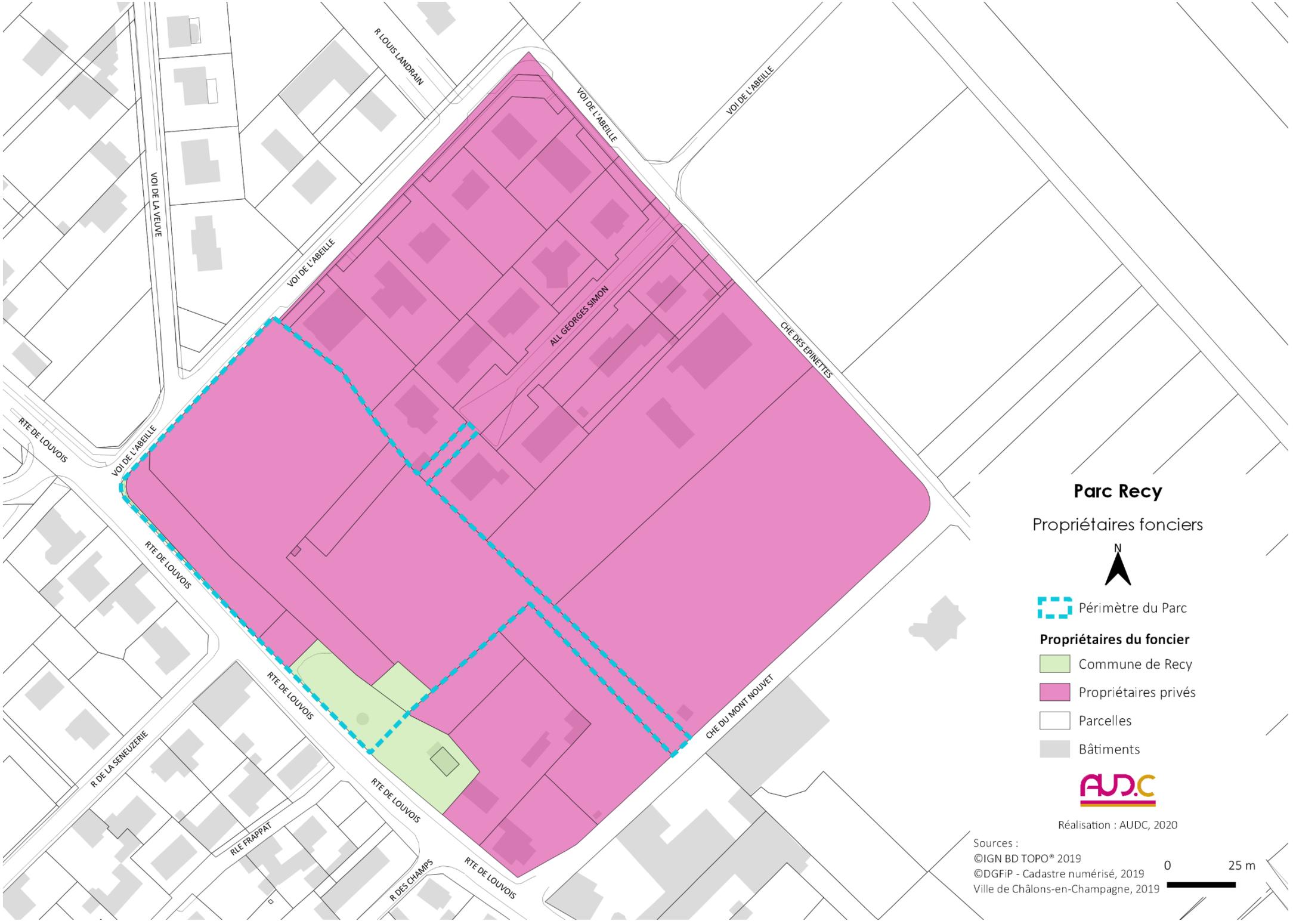
Canal latéral à la Marne

Mairie, Groupe Scolaire
Salle communale

Complexe sportif

Piste cyclable

0 100 m



Parc Recy

Propriétaires foncier



 Périmètre du Parc

Propriétaires du foncier

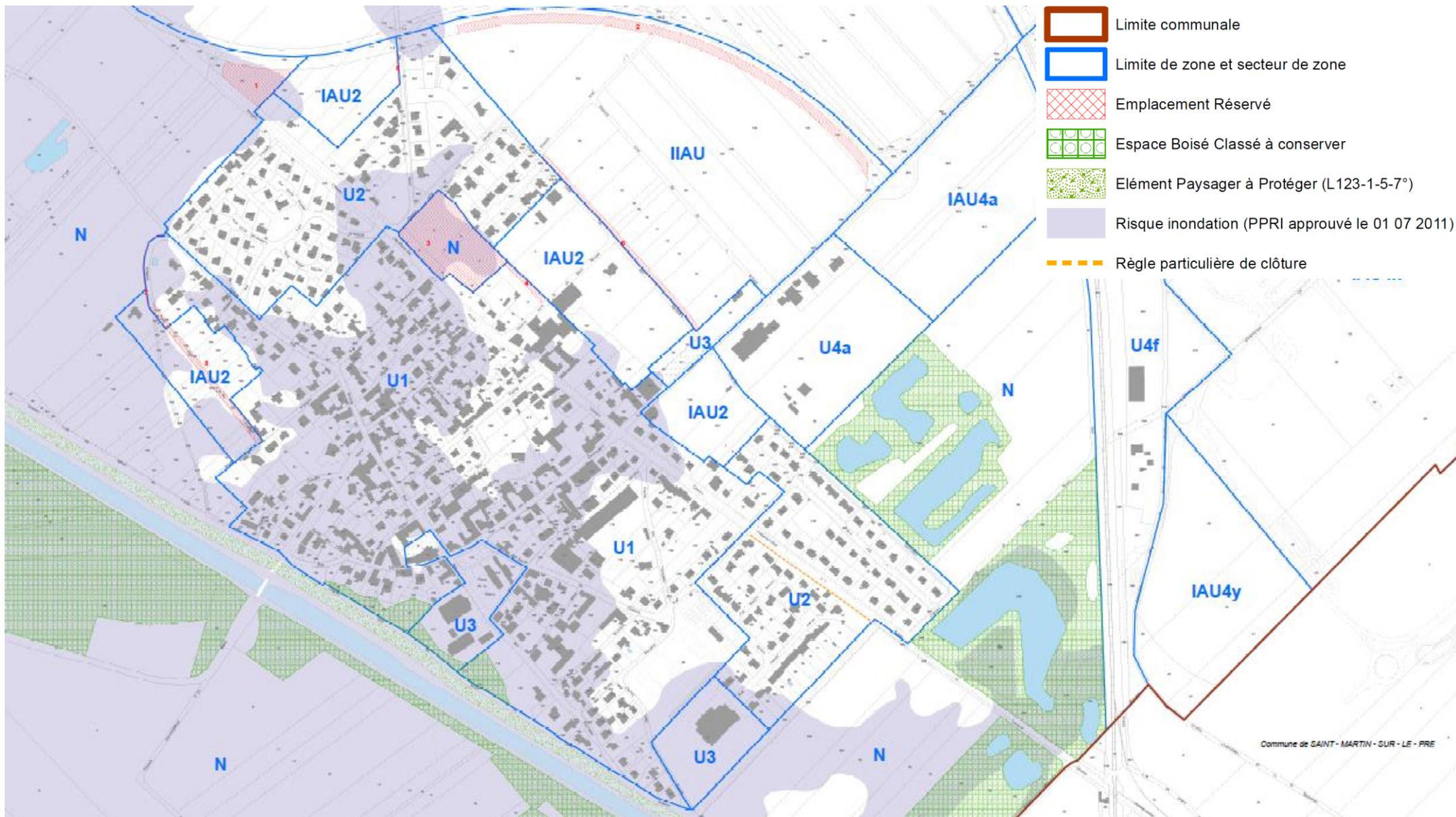
-  Commune de Recy
-  Propriétaires privés
-  Parcelles
-  Bâtiments

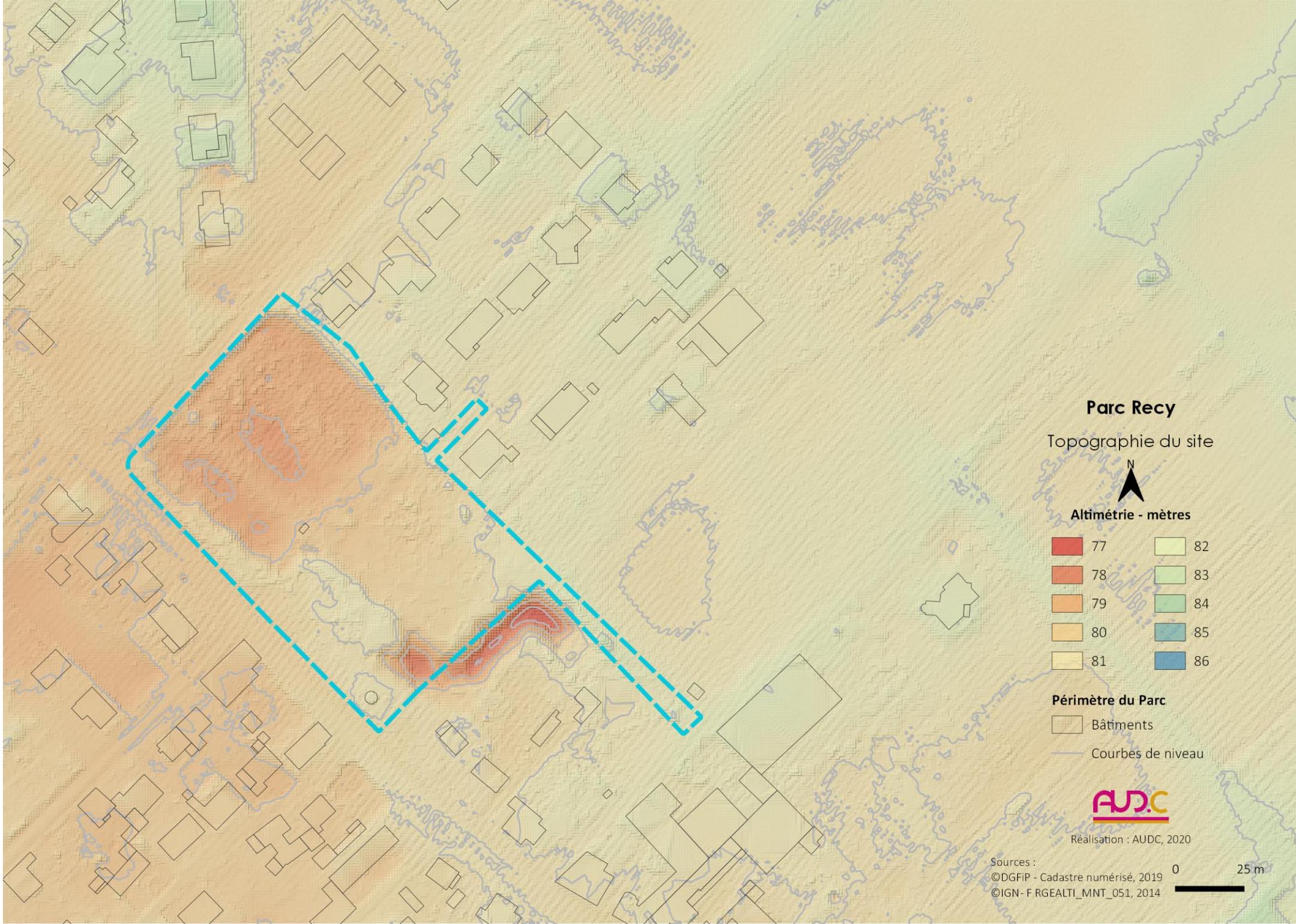


Réalisation : AUC, 2020

Sources :
 ©IGN BD TOPO® 2019
 ©DGFIP - Cadastre numérisé, 2019
 Ville de Châlons-en-Champagne, 2019







Parc Recy

Topographie du site



Altimétrie - mètres

77	82
78	83
79	84
80	85
81	86

Périmètre du Parc

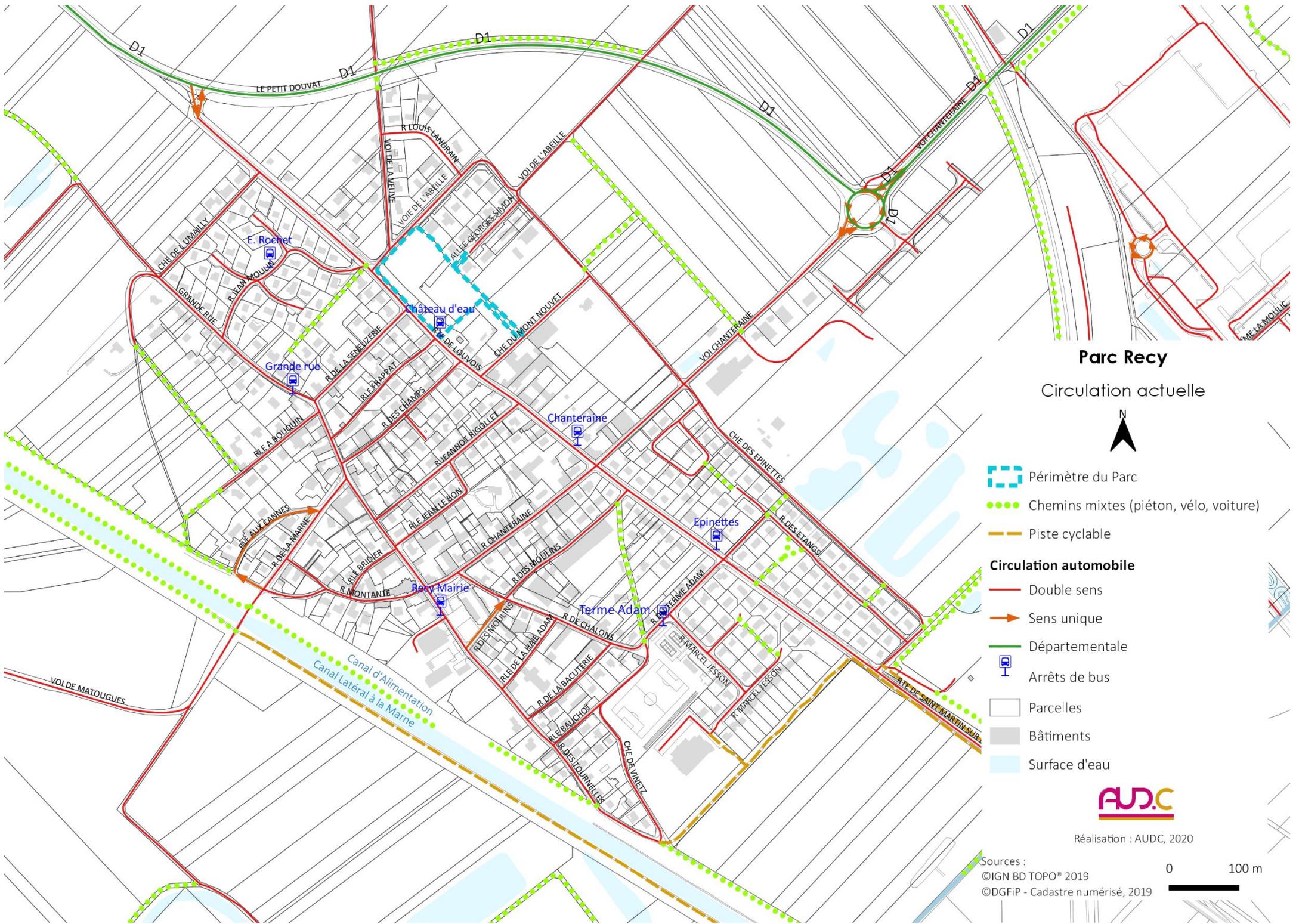
- Bâtiments
- Courbes de niveau



Réalisation : A.U.D.C, 2020

Sources :
©DGFiP - Cadastre numérisé, 2019
©IGN - F RGEALTI_MNT_051, 2014

0 25 m



Parc Recy

Circulation actuelle



-  Périmètre du Parc
-  Chemins mixtes (piéton, vélo, voiture)
-  Piste cyclable
- Circulation automobile**
-  Double sens
-  Sens unique
-  Départementale
-  Arrêts de bus
-  Parcelles
-  Bâtiments
-  Surface d'eau



Réalisation : AUDC, 2020

Sources :
 © IGN BD TOPO® 2019
 © DGFIP - Cadastre numérisé, 2019

0 100 m



-  Bassins de rétention
-  Bassins de rétention en dehors du projet
-  Percée visuelle et paysagère
-  Cheminements doux principaux
-  Cheminements doux secondaires
-  Arbres existants ou à planter
-  Mise en valeur du château d'eau « Le Phare »
-  Accès
-  Zone mixte
-  Traitement paysager des voies
-  Périmètre du Parc
-  Ilot stationnement
-  Ilot petite enfance
-  Ilot promenade et nature
-  Ilot central - rencontre
-  Ilot pédagogique
-  Ilot pique-nique
-  Ilot château d'eau



CHIFFRES - CLES
 Surface d'aire d'étude 12 602 m²

